

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 12 août 2019 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil.

Absences motivées :

Le maire M. Guy Pilon et la maire suppléante M^{me} Jasmine Sharma.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-08-671 Désignation d'un membre du Conseil pour présider la séance – 328 LCV

CONSIDÉRANT l'absence du maire M. Guy Pilon et de la maire suppléante M^{me} Jasmine Sharma;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. François Séguin soit nommé pour présider la présente séance, le tout conformément à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

19-08-672 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 12 août 2019 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 15.4 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-R1773.02 / Services professionnels / Évaluation et caractérisation de matières dangereuses de la caserne De Lotbinière / Règlement n° 1773

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Séance ordinaire du 2 juillet 2019 et séance extraordinaire du 8 juillet 2019

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

- 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 8 juillet 2019
- 3.2 Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.6 Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil / 30^e anniversaire / Commandite
- 4.9 La Fondation de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Campagne de poinsettias 2019 / Commandite

- 4.11 Appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire
- 4.12 Centre Prénatal et Jeunes Familles / Tournoi de golf 2019 / Commandite
- 4.13 Fondation de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Aide financière pour les années 2020 à 2022 / Autorisation de signature d'un protocole
- 4.14 Vélo Québec / Forum Vélosympathique 2019 « Accélérer le mouvement » / Autorisation de participation
- 4.17 Déclaration des intérêts pécuniaires modifiée
- 4.18 Centre Notre-Dame de Fatima / Soirée « Mille et une huîtres » 2019 / Commandite
- 4.19 Adoption / Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires
- 4.20 Nomination du maire suppléant / 12 au 18 août 2019

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / PPCMOI / 300, avenue Saint-Charles / Présence d'une microbrasserie artisanale avec service complémentaire de restauration / Lot 1 546 203 / Zone C2-521 / CCU n° 19-05-52 (Brasserie du Bois Blanc)
- 5.2 Toponymie / Nouveaux noms de rues / Rues des Oliviers et des Sureaux / Secteur des arbres fruitiers / Désignation et ajout à la liste officielle des odonymes de la Ville / Demande d'officialisation
- 5.3 Commission de toponymie / Désofficialisation de l'odonyme « rue Elmer-Lach »
- 5.4 Dépôt / Procès-verbal de correction / Règlement n° 1586-05 / Matières résiduelles / Mise à jour de certaines dispositions relatives aux résidus encombrants, à la fréquence des collectes et aux infractions
- 5.5 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 19-07-626 / Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-38 / Fourniture d'une camionnette Ford F-350 châssis-cabine
- 5.6 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 19-06-573 / Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 300, avenue Saint-Charles / Présence d'une microbrasserie artisanale avec service complémentaire de restauration / Lot 1 546 203 / Zone C2-521 / CCU n° 19-05-52
- 5.7 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 19-06-541 / Bail / Lot 1 545 780 / 132, route De Lotbinière / Autorisation de signature
- 5.8 Mandat / Services juridiques / Commission d'accès à l'information / Dossier CAI 1021474-J
- 5.9 Entente / Occupation temporaire / Réseau de transport métropolitain / Boucle et stationnement temporaire / Lot 4 559 873 / Autorisation de signature
- 5.10 Mandat / Centre de services partagés du Québec / Destruction sur place de documents confidentiels / Autorisation de signature

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de listes des comptes – échéances du 28 juin 2019 et du 12 juillet 2019

7. Ressources humaines

- 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.3 Service de sécurité incendie / Confirmations de poste / Sept pompiers
- 7.4 Service des loisirs et de la culture / Démission / Commis aux prêts
- 7.5 Service du greffe et des affaires juridiques / Démission / Technicienne à la gestion des documents et des archives
- 7.6 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Chef aux opérations
- 7.7 Service des travaux publics / Promotion / Préposé – Aqueduc et égouts 1

- 7.8 Entente de collaboration / Centre universitaire de formation en environnement et de développement durable (CUFE) de l'Université de Sherbrooke / Projets intégrateurs / Autorisation de signature
- 7.9 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître – Mécanique / Autorisation de signature
- 7.10 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Coordonnatrice – Développement sociocommunautaire
- 7.11 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Modifications complémentaires / Structure organisationnelle
- 7.12 Direction générale / Nomination / Directeur général adjoint et directeur général
- 7.13 Services des finances et de la trésorerie / Modifications complémentaires / Structure organisationnelle
- 7.14 Direction générale / Nomination / Directeur général adjoint
- 7.15 Service des eaux / Embauche / Technicienne-inspectrice – Eaux
- 7.16 Service de sécurité incendie / Embauche / Brigadier scolaire
- 7.17 Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier-opérateur-concierge
- 7.18 Service des loisirs et de la culture / Ajout d'un poste / Secrétaire-réceptionniste

8. Communications

9. Informatique et géomatique

- 9.1 Ratification / Octroi de contrat / Téléphonie analogique / Bell Canada

10. Sports et loisirs

- 10.1 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Championnat québécois ouvert et Championnat provincial / Aide financière

11. Culture et vie communautaire

12. Protection publique

- 12.1 Dépôt du rapport de l'année 2018 / Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 12.2 Modification / Entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services / Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac / Autorisation de signature

13. Travaux publics

- 13.1 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-19-19 / Services professionnels / Travaux électriques pour la conversion de l'éclairage des terrains de soccer (parc de Dorion-Gardens et parc de Quinchien)
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-44 / Réparation et restauration de bornes d'incendie
- 13.3 Contrat de service / Entretien de la centrale thermique Éco Chill de l'aréna / Autorisation de signature

14. Eaux

15. Génie

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1779.01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et des travaux connexes à l'usine de filtration / Règlement n° 1779
- 15.2 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.08 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable en arrière lot de la rue Larivée à l'avenue Saint-Charles / Règlement n° 1752
- 15.3 Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 22 (3°) de la LQE / Développement industriel multilocatif Harwood-Valois / Phases 1 et 2 / Lots 4 768 860 et 4 768 861 / Broccolini Construction inc.

- 15.5 Financement / Travaux de stabilisation de berges de la rivière Quinchien / Secteur de la place Charlemagne
- 15.6 Ordre de changement n° 13 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1730.05 / Entrepreneur général / Travaux d'approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie / Règlement n° 1730
- 15.7 Ordres de changement n°s 8 à 12 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1691/1754/1742/.01 / Entrepreneur général / Prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2 / Règlements n°s 1691, 1754 et 1763

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 9 juillet 2019
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 9 juillet 2019
- 16.4 Dérogation mineure / 456, avenue Saint-Charles / Hauteur du bâtiment / Lot 1 675 382 / Zone C2-322 / CCU n° 19-07-100
- 16.5 PIIA / 456, avenue Saint-Charles / Trois enseignes au mur et enseigne sur socle / Lot 1 675 382 / Zone C2-322 / CCU n° 19-07-101
- 16.6 Cases de stationnement / 456, avenue Saint-Charles / Exemption et compensation / Lot 1 675 382 / Zone C2-322 / CCU n° 19-07-102
- 16.9 Dérogation mineure / 522, chemin de l'Anse / Marge latérale du garage détaché / Lot 4 158 168 / Zone A-821 / CCU n° 19-07-105
- 16.10 PIIA / Parc d'affaires Joseph-Carrier / Projet « Parc d'affaires Quarante/30 » / Modification au plan d'ensemble / Lots 5 560 692, 5 560 693 et 5 560 695 (montée Cadieux) et lots 5 560 696 et 5 785 914 (rue F.-X.-Tessier) / Zones I1-118 et I2-128 / CCU n° 19-07-106
- 16.11 PIIA / 325, rue Marie-Curie / Clôture en cour avant / Lot 1 674 042 / Zone I2-128 / CCU n° 19-07-107
- 16.12 Dérogation mineure / 325, rue Marie-Curie / Hauteur de la clôture en marge avant / Lot 1 674 042 / Zone I2-128 / CCU n° 19-07-108
- 16.15 Dérogation mineure / 1550 et 1650, rue Émile-Bouchard / Localisation des enseignes aux murs / Lots 6 232 150 et 6 232 151 / Zone H5-1007 (Plan A) / CCU n° 19-07-111
- 16.16 PIIA / 1550 et 1650, rue Émile-Bouchard / Deux enseignes aux murs / Lots 6 232 150 et 6 232 151 / Zone H5-1007 (Plan A) / CCU n° 19-07-112
- 16.17 PIIA / 110, rue Joseph-Carrier et 950, avenue Saint-Charles / Agrandissement du bâtiment et réfection des façades / Lots 1 675 186 et 1 675 187 / CCU n° 19-07-113
- 16.19 Dérogation mineure / 5, rue Sainte-Angélique / Largeur d'accès au stationnement / Lot 1 675 421 / Zone H2-252 / CCU n° 19-07-115
- 16.26 PIIA / 607, rue Chicoine / Enseignes aux murs, enseigne sur poteau et enseigne sur poteau communautaire / Lot 4 722 448 / Zone H5-755 / CCU n° 19-07-122
- 16.27 Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 111, rue Joseph-Carrier / Concessionnaire d'automobiles usagées avec entreposage et étalage extérieur / Lot 5 960 387 / Zone C3-127 / CCU n° 19-06-75
- 16.28 Autorisation / Transmission d'une demande de permission de voirie dans l'emprise du MTQ / Boulevard Harwood
- 16.29 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 456, avenue Saint-Charles / Lot 1 675 382
- 16.30 CPTAQ / Demande d'autorisation / 2861, montée d'Alstonvale / Utilisation à d'autres fins qu'agricole – Remblai du terrain / Lots 1 830 145 et 1 830 146 / Zone A-915
- 16.31 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-33 / Services professionnels / Plans et devis / Réaménagement du parc Lorne-Worsley
- 16.34 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-39 / Services professionnels / Plans et devis / Réaménagement du parc de Quinchien

16.35 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-40 / Services professionnels / Plans et devis / Aménagement du parc Pierre Mercure

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1694-27 / Stationnement (RMH 330) / Prolongation de l'interdiction de stationnement / Rue Jean-Béliveau
- 18.2 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1785 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels – Travaux de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage incluant tous les travaux connexes / Partie de la rue des Nénuphars
- 18.3 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1780 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de la phase 1 de l'élargissement à quatre voies d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes incluant tous les travaux connexes
- 18.4 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1728-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Partie de l'avenue André-Chartrand
- 18.5 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-28 / Stationnement / Interdictions de stationnement / Rues des Merisiers, du Bicentenaire et Phil-Goyette
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1275-280 / Zonage / Prohibition des usages permis de la classe d'usage « Commerce de transport C4 », soit l'usage entreposage (47) / Zone I1-643

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-08-673 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- séance ordinaire du 2 juillet 2019;
- séance extraordinaire du 8 juillet 2019.

« ADOPTÉE »

19-08-674 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 8 juillet 2019

Le président de la séance M. François Séguin mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 8 juillet 2019 et il demande à M. Martin Houde d'en résumer les décisions prises.

19-08-675 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-08-676 Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil / 30^e anniversaire / Commandite

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil dans le cadre de son 30^e anniversaire;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil à titre de commandite dans le cadre de son 30^e anniversaire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-677 La Fondation de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Campagne de poinsettias 2019 / Commandite

CONSIDÉRANT la demande de commandite formulée par la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de sa campagne annuelle de poinsettias;

CONSIDÉRANT que la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (MSPVS) se spécialise dans les soins de fin de vie afin de soulager la douleur et d'accompagner les patients, les familles et les proches;

CONSIDÉRANT que plus de 250 bénévoles travaillent à la MSPVS et que dans les faits 22 % des heures travaillées de ces bénévoles proviennent de gens habitant la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les résidents de Vaudreuil-Dorion bénéficient des services et du soutien offerts par la MSPVS;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 10 000 \$ soit versé à la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges à titre de commandite dans le cadre de sa campagne de poinsettias 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-678 Appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire

CONSIDÉRANT que la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 23 au 29 septembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre ville;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2019.

« ADOPTÉE »

19-08-679 Centre Prénatal et Jeunes Familles / Tournoi de golf 2019 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 3^e édition du tournoi de golf du Centre Prénatal et Jeunes Familles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit versé au Centre Prénatal et Jeunes Familles à titre de commandite dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 13 septembre 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-680 Fondation de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Aide financière pour les années 2020 à 2022 / Autorisation de signature d'un protocole

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser le maintien, sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges, d'une maison de soins palliatifs destinée aux personnes en fin de vie;

CONSIDÉRANT la résolution 14-01-012 autorisant la signature d'un protocole d'entente triennal avec la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges afin d'assurer la stabilité de son financement;

CONSIDÉRANT la résolution 17-01-012 autorisant le renouvellement de ce protocole pour trois ans;

CONSIDÉRANT que la maison a accueilli, depuis son ouverture, 380 personnes en fin de vie provenant de la Ville de Vaudreuil-Dorion, soit 25 % du nombre total de personnes reçues;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler ce protocole pour les années 2020 à 2022 inclusivement et d'accorder à la Fondation une aide financière annuelle de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Fondation souhaite la présence et la participation d'élus municipaux lors de ses activités de financement;

CONSIDÉRANT que le protocole à intervenir prévoit, à l'attention des élus de la Ville, quatre billets pour chacune des activités de financement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges, pour les années 2020 à 2022, dans le cadre duquel une aide financière annuelle de 25 000 \$ sera octroyée;

QUE les conseillers qui souhaitent participer aux activités de financement soient autorisés à le faire.

« ADOPTÉE »

19-08-681 Vélo Québec / Forum Vélosympathique 2019 « Accélérer le mouvement » / Autorisation de participation

CONSIDÉRANT la tenue du Forum Vélosympathique 2019 de Vélo Québec les 16, 17 et 18 octobre 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la participation du maire M. Guy Pilon et des conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Josée Clément à la journée de conférences du 17 octobre 2019 du Forum Vélosympathique 2019 de Vélo Québec qui se déroulera à l'Auberge Bromont;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de 170 \$ par délégué, taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par les délégués à cette fin leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-682 Déclaration des intérêts pécuniaires modifiée

CONSIDÉRANT que l'article 360.1 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités impose à tout membre du Conseil l'obligation d'aviser par écrit le greffier de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa dernière déclaration d'intérêts pécuniaires;

CONSIDÉRANT que le greffier doit en faire rapport au Conseil à la première séance ordinaire qui suit;

PAR CONSÉQUENT, le Conseil prend acte du dépôt par le greffier de la déclaration modifiée des intérêts pécuniaires du maire M. Guy Pilon, signée le 29 juillet 2019.

19-08-683 Centre Notre-Dame de Fatima / Soirée « Mille et une huîtres » 2019 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 5^e édition de la soirée « Mille et une huîtres » organisée par le Centre Notre-Dame-de-Fatima au profit de son camp de jour Arc-en-ciel;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Centre Notre-Dame de Fatima à titre de commandite dans le cadre de la soirée « Mille et une huîtres » qui se tiendra le 18 octobre 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-684 Adoption / Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires

CONSIDÉRANT l'objectif de la Ville de se doter d'une vision claire du niveau de partenariat avec les organismes culturels, sportifs et communautaires œuvrant sur son territoire et de préciser le niveau d'intervention avec ceux-ci;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de reconnaître et de soutenir le travail des différents organismes œuvrant sur son territoire et favoriser par le fait même la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de traiter les dossiers et les requêtes des organismes avec transparence et équité;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires.

« ADOPTÉE »

19-08-685 Nomination du maire suppléant / 12 au 18 août 2019

CONSIDÉRANT la résolution 19-07-599 désignant la conseillère M^{me} Jasmine Sharma à titre de maire suppléante pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre 2019;

CONSIDÉRANT que M^{me} Sharma sera absente durant la semaine du 12 au 18 août 2019 et qu'il y a lieu de prévoir un autre maire suppléant durant cette période;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseiller M. François Séguin soit désigné maire suppléant pour la période du 12 au 18 août 2019 inclusivement.

« ADOPTÉE »

19-08-686 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / PPCMOI / 300, avenue Saint-Charles / Présence d'une microbrasserie artisanale avec service complémentaire de restauration / Lot 1 546 203 / Zone C2-521 / CCU n° 19-05-52 (Brasserie du Bois Blanc)

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 16 juillet 2019 pour le second projet de résolution 19-06-573 autorisant le PPCMOI relatif à l'immeuble sis au 300, avenue Saint-Charles (CCU n° 19 05-52)

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 521;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 63;

CONSIDÉRANT que 80 personnes ont signé le registre le 16 juillet 2019;

PAR CONSÉQUENT, un scrutin référendaire doit être tenu.

« ADOPTÉE »

19-08-687 Toponymie / Nouveaux noms de rues / Rues des Oliviers et des Sureaux / Secteur des arbres fruitiers / Désignation et ajout à la liste officielle des odonymes de la Ville / Demande d'officialisation

CONSIDÉRANT que le 19 novembre 2013, le Comité de toponymie a pris connaissance des noms de rues proposés par M^{me} Diane Lavallée : rues des Oliviers, des Amélanchiens, des Cerisiers, des Groseilliers et des Sureaux;

CONSIDÉRANT que le Comité a aussi pris connaissance d'un document préparé par Michel Jeurond énumérant les noms de rues de type « arbres fruitiers » présents sur le territoire des villes avoisinantes ainsi que les résultats d'un sondage mené auprès de collègues du Service de l'informatique et de la géomatique et du Service des communications;

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné aux membres du Comité qu'il serait préférable de choisir des noms de rues différents de ceux qui se trouvent déjà dans les villes avoisinantes pour des fins de sécurité, puisqu'il arrive que notre Service de sécurité incendie doive intervenir et toute confusion se doit d'être évitée;

CONSIDÉRANT que le Comité a retenu les noms de rues suivants : rue des Oliviers et rue des Sureaux;

CONSIDÉRANT qu'il avait été décidé que ces noms soient ajoutés à la liste officielle des odonymes et toponymes de la Ville et que la demande d'officialisation à la Commission de toponymie soit effectuée au moment du dépôt du plan de lotissement;

CONSIDÉRANT le dépôt du plan de lotissement des lots projetés incluant les rues des Oliviers et des Sureaux préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, daté du 30 janvier 2018, minutes 25008 et du plan cadastral préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, daté du 19 février 2019, minute 25061;

CONSIDÉRANT qu'il est désormais possible d'émettre le permis de lotissement puisque la phase précédente a été finalisée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les noms « rue des Oliviers » et « rue des Sureaux » soient ajoutés à la liste officielle des odonymes de la Ville;

QUE demande soit transmise à la Commission de toponymie pour leur officialisation.

« ADOPTÉE »

**19-08-688 Commission de toponymie / Désofficialisation de l'odonyme
« rue Elmer-Lach »**

CONSIDÉRANT que le prolongement de la rue Elmer-Lach n'est plus projeté et que conséquemment, pour des raisons d'efficacité et de sécurité, il est préférable de traiter les tronçons de cette rue comme étant le prolongement des rues Émile-Bouchard et Toe-Blake;

CONSIDÉRANT la résolution 18-06-527 prévoyant le remplacement du nom de la rue Elmer-Lach par les noms de rues Toe-Blake et Émile-Bouchard;

CONSIDÉRANT la correspondance de la Commission de toponymie en date du 25 juin 2019 informant la Ville de la désofficialisation de l'odonyme « rue Elmer-Lach » puisque la voie de communication qu'il désignait est maintenant connue sous ceux, déjà officialisés, de « rue Émile-Bouchard » et « rue Toe-Blake »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte que soit désofficialisé l'odonyme « rue Elmer-Lach » et qu'il soit par conséquent, retiré de sa liste officielle.

« ADOPTÉE »

**19-08-689 Dépôt / Procès-verbal de correction / Règlement n° 1586-05 / Matières
résiduelles / Mise à jour de certaines dispositions relatives aux résidus
encombrants, à la fréquence des collectes et aux infractions**

Le Conseil prend acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction, daté du 9 juillet 2019, du Règlement modifiant le Règlement sur les matières résiduelles n° 1586 afin mettre à jour certaines dispositions relatives aux résidus encombrants, à la fréquence des collectes et aux infractions (Règlement n° 1586-05) ainsi que du règlement modifié.

**19-08-690 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 19-07-626 / Adjudication
de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-38 / Fourniture d'une camionnette
Ford F-350 châssis-cabine**

Le Conseil prend acte du dépôt par la greffière adjointe du procès-verbal de correction, daté du 12 juillet 2019, de la résolution 19-07-626 relative à l'adjudication de contrat à l'égard de l'appel d'offres n° 401-110-19-38 pour la fourniture d'une camionnette Ford F-350 châssis-cabine ainsi que de la résolution modifiée.

19-08-691 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 19-06-573 / Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 300, avenue Saint-Charles / Présence d'une microbrasserie artisanale avec service complémentaire de restauration / Lot 1 546 203 / Zone C2-521 / CCU n° 19-05-52

Le Conseil prend acte du dépôt par la greffière adjointe du procès-verbal de correction, daté du 17 juillet 2019, de la résolution 19-06-573 relative à l'adoption de second projet de résolution dans le cadre du PPCMOI à l'égard de la propriété sise au 300, avenue Saint-Charles ainsi que de la résolution modifiée.

19-08-692 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 19-06-541 / Bail / Lot 1 545 780 / 132, route De Lotbinière / Autorisation de signature

Le Conseil prend acte du dépôt par la greffière adjointe du procès-verbal de correction, daté du 16 juillet 2019, de la résolution 19-06-541 relative à la location de l'immeuble sis sur le lot 1 545 780 situé au 132, route De Lotbinière ainsi que de la résolution modifiée.

19-08-693 Mandat / Services juridiques / Commission d'accès à l'information / Dossier CAI 1021474-J

CONSIDÉRANT la demande de révision logée par 3077004 Canada inc. à la Commission d'accès à l'information à l'encontre d'une décision du responsable de l'accès aux documents publics de la Ville datée du 25 avril 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville doit mandater une firme afin de la représenter devant ce tribunal;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme DHC soit mandatée afin de représenter la Ville dans le dossier 1021474-J de la Commission d'accès à l'information.

« ADOPTÉE »

19-08-694 Entente / Occupation temporaire / Réseau de transport métropolitain / Boucle et stationnement temporaire / Lot 4 559 873 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement complet de la Gare Vaudreuil nord incluant l'agrandissement et l'aménagement permanent du stationnement incitatif du Réseau de transport métropolitain (exo);

CONSIDÉRANT que pendant la durée des travaux de réaménagement, exo doit continuer d'offrir le service de transport des usagers en déplaçant la boucle d'autobus temporairement sur un autre site;

CONSIDÉRANT que le lot 4 559 873 est adjacent à la Gare et qu'il appartient à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser exo à occuper temporairement une partie du lot 4 559 873 aux fins d'y aménager une boucle d'autobus et un stationnement, et ce, à titre gratuit;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec exo pour l'occupation temporaire d'une partie du lot 4 559 873 aux fins d'y aménager une boucle d'autobus et un stationnement temporaire, dont le texte sera substantiellement conforme au document accompagnant sa recommandation datée du 30 juillet 2019 ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-08-695 Mandat / Centre de services partagés du Québec / Destruction sur place de documents confidentiels / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que l'actuel contrat pour la destruction sur place de documents confidentiels vient à échéance le 30 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville peut octroyer le contrat de destruction sur place de documents confidentiels sans procéder par appel d'offres, par le biais du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), le tout en conformité avec l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats pour les services de destruction sur place de documents confidentiels;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confie au CSPQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres clients intéressés un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé pour le service de destruction sur place de documents confidentiels pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2022;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, la fiche technique d'engagement ainsi que tout document d'adhésion et ce jusqu'à concurrence des montants budgétés à cette fin.

« ADOPTÉE »

19-08-696 Dépôt de listes des comptes – échéances du 28 juin 2019 et du 12 juillet 2019

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement des listes des comptes suivantes :

- échéance du 28 juin 2019 pour un montant de 9 400 216,53 \$;
- échéance du 12 juillet 2019 pour un montant de 2 350 185,17 \$.

19-08-697 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 31 juillet 2019.

« ADOPTÉE »

19-08-698 Service de sécurité incendie / Confirmations de poste / Sept pompiers

CONSIDÉRANT la résolution 18-07-588;

CONSIDÉRANT les appréciations de la contribution effectuées par les officiers-cadres du Service de sécurité incendie en juin 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Émilie Rouleau et MM. Mathieu Des Alliers, Yan Bissonnette-Loiselle, Maxime Lenoir, Alex Séguin-Lamarre, Maxime Legué et Nathan Piché dans leur poste de pompier à temps complet au Service de sécurité incendie;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Rouleau et MM. Des Alliers, Bissonnette-Loiselle, Lenoir, Séguin-Lamarre, Legué et Piché.

« ADOPTÉE »

19-08-699 Service des loisirs et de la culture / Démission / Commis aux prêts

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Judith Durocher, commis aux prêts temporaire au sein du Service des loisirs et de la culture, datée du 5 juillet 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M^{me} Durocher, et ce, à compter du 20 juillet 2019;

QUE la Ville remercie M^{me} Durocher pour sa contribution et son implication au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

19-08-700 Service du greffe et des affaires juridiques / Démission / Technicienne à la gestion des documents et des archives

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Nataliya Demchuk, technicienne à la gestion des documents et des archives au sein du Service du greffe et des affaires juridiques, datée du 12 juillet 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M^{me} Demchuk, et ce, à compter du 12 juillet 2019;

QUE la Ville remercie M^{me} Demchuk pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

19-08-701 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Chef aux opérations

CONSIDÉRANT la résolution 18-12-1168;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Terry Rousseau, directeur du Service de sécurité incendie, datée du 20 juin 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Mikaël Grenier dans son poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Grenier.

« ADOPTÉE »

19-08-702 Service des travaux publics / Promotion / Préposé – Aqueduc et égouts 1

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseiller M. Gabriel Parent déclare la nature de son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil et de voter sur cette question.

CONSIDÉRANT la lettre d'entente n° 4 intervenue le 16 janvier 2018 dans le cadre de la composition de l'unité – Aqueduc et égouts du Service des travaux publics et l'entente relative à la dotation des postes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Christian Janelle, chef de division – Entretien des espaces verts et des aires récréatives, datée du 16 juillet 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte que M. Guillaume Parent accède au poste régulier de préposé – Aqueduc et égouts 1 au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 21 août 2019, au salaire prévu à la classe 7 (échelon 5) de l'échelle salariale incluse à la convention collective de travail des employés cols bleus en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Parent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-703 Entente de collaboration / Centre universitaire de formation en environnement et de développement durable (CUFE) de l'Université de Sherbrooke / Projets intégrateurs / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite collaborer avec les étudiants de maîtrise du Centre universitaire de formation en environnement et de développement durable (CUFE) de l'Université de Sherbrooke dans le cadre de leur formation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la chef de section – Environnement à présenter un appel d'offres de service de projets intégrateurs en environnement dans le cadre de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke, et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à cette fin.

« ADOPTÉE »

19-08-704 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître – Mécanique / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général, le directeur du Service des travaux publics et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M. Frédéric Leroux et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-705 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Coordonnatrice – Développement sociocommunautaire

CONSIDÉRANT la résolution 18-12-1169;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Chloé Marcil, chef de division – Culture et vie communautaire du Service des loisirs et de la culture, datée du 15 juillet 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Pascale Lauzon dans son poste de coordonnatrice – Développement sociocommunautaire au Service des loisirs et de la culture;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Lauzon.

« ADOPTÉE »

19-08-706 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Modifications complémentaires / Structure organisationnelle

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Martin Houde, directeur général, en regard de la structure organisationnelle de la Ville et de la planification de la relève;

CONSIDÉRANT que ces recommandations s'inscrivent dans le contexte du départ à la retraite du directeur général au mois de mars 2020;

CONSIDÉRANT la nomination imminente de M. Olivier Van Neste respectivement aux postes de directeur général adjoint et, ultérieurement, de directeur général;

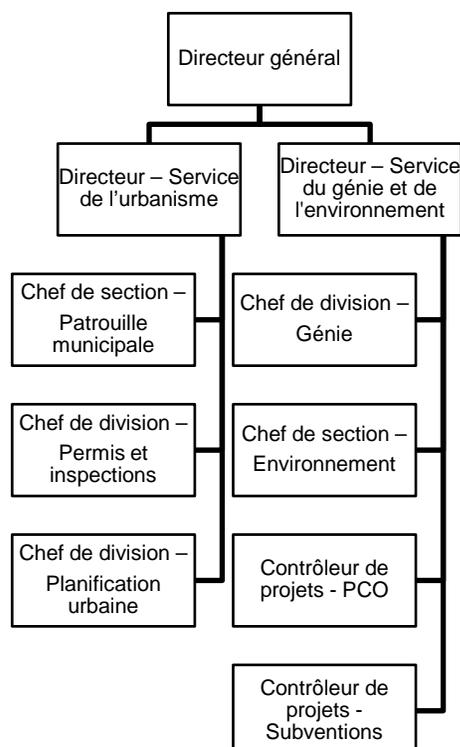
CONSIDÉRANT qu'il est donc requis d'apporter des changements à la structure organisationnelle actuelle du Service du développement et de l'aménagement du territoire (SDAT);

CONSIDÉRANT que ces changements ont été présentés aux représentants du Comité des ressources humaines le 23 mai 2019 par M. Olivier Van Neste, directeur du SDAT, en présence de M. Marco Pilon, trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie, et de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, et que ceux-ci ont été accueillis favorablement par les représentants du Comité;

CONSIDÉRANT que les changements proposés à la structure organisationnelle du SDAT ont été présentés au Conseil municipal par M. Olivier Van Neste les 25 juin et 8 juillet 2019 et que ceux-ci ont été accueillis favorablement par le Conseil;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville adopte la structure organisationnelle telle qu'elle apparaît ci-dessous :



QUE cette structure organisationnelle soit implantée graduellement au moment jugé opportun par le Conseil sur recommandation de la direction générale;

QU'en conséquence, l'appellation « Service du développement et de l'aménagement du territoire » ainsi que toutes références ou tous liens à ladite appellation deviennent caducs et soient abolis à la date de la nomination de M. Olivier Van Neste au poste de directeur général adjoint.

« ADOPTÉE »

19-08-707 Direction générale / Nomination / Directeur général adjoint et directeur général

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Martin Houde, directeur général, en regard de la structure organisationnelle de la Ville et de la planification de la relève;

CONSIDÉRANT que ces recommandations s'inscrivent dans le contexte du départ à la retraite du directeur général au mois de mars 2020;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assurer une transition optimale des responsabilités dévolues à la Direction générale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve la nomination de M. Olivier Van Neste, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, au poste de directeur général, et ce, à compter du 2 décembre 2019;

QUE dans le cadre d'une période transitoire, M. Van Neste soit nommé au poste de directeur général adjoint à compter du premier jour travaillé du candidat retenu au poste de directeur du Service du génie et de l'environnement, et ce, jusqu'à la date de sa nomination au poste de directeur général;

QUE le maire ainsi que le greffier et directeur du Service du greffe et des affaires juridiques, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée indéterminée à intervenir entre la Ville et M. Van Neste et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Van Neste;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-708 Services des finances et de la trésorerie / Modifications complémentaires / Structure organisationnelle

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Martin Houde, directeur général, en regard de la structure organisationnelle de la Ville et de la planification de la relève;

CONSIDÉRANT que ces recommandations s'inscrivent dans le contexte du départ à la retraite du directeur général au mois de mars 2020;

CONSIDÉRANT la nomination de M. Marco Pilon au poste de directeur général adjoint et trésorier en date du 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il est requis, dans ce contexte, d'apporter des changements à la structure organisationnelle actuelle du Service des finances et de la trésorerie;

CONSIDÉRANT que ces changements ont été présentés aux représentants du Comité des ressources humaines le 23 mai 2019 par M. Marco Pilon, trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie, en présence de M. Olivier Van Neste, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, et que ceux-ci ont été accueillis favorablement par les représentants du Comité;

CONSIDÉRANT que les changements proposés à la structure organisationnelle du Service des finances et de la trésorerie ont été présentés au Conseil municipal par les représentants du Comité des ressources humaines le 17 juin 2019 et que ceux-ci ont été accueillis favorablement par le Conseil;

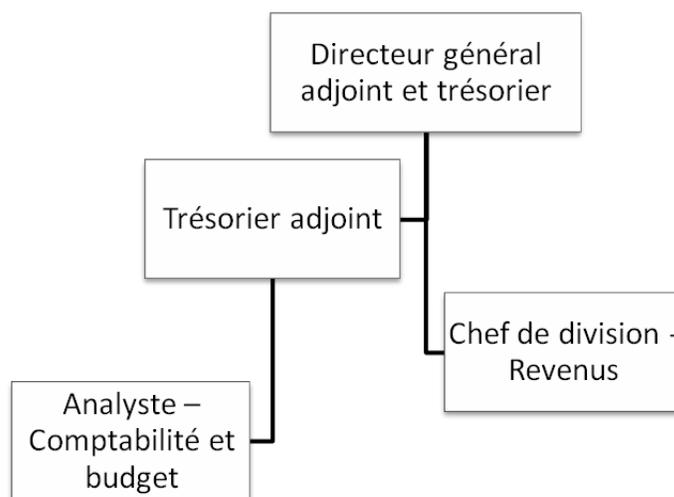
Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville adopte la structure organisationnelle telle qu'elle apparaît ci-dessous et que celle-ci soit implantée à compter du 2 décembre 2019 :



QUE le poste de trésorier adjoint devra faire l'objet d'une évaluation aux fins de son intégration au sein de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres;

QUE le poste de chef de division – Comptabilité et budget soit aboli en date du 2 décembre 2019 et qu'en conséquence, toutes les références à l'ancienne structure organisationnelle auxquelles le poste était lié, lesquelles peuvent être incluses à une convention collective, à une Entente, à un règlement ou à une résolution, soient également abolies à cette même date;

QUE les responsabilités inhérentes au poste de chef de division – Comptabilité et budget soient incluses aux fonctions du trésorier adjoint;

QUE le titulaire actuel du poste de chef de division – Comptabilité et budget se verra confier, par résolution ultérieure, le poste de trésorier adjoint;

ET QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres, les conventions collectives ou tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

19-08-709 Direction générale / Nomination / Directeur général adjoint

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Martin Houde, directeur général, en regard de la structure organisationnelle de la Ville et de la planification de la relève;

CONSIDÉRANT que ces recommandations s'inscrivent dans le contexte du départ à la retraite du directeur général au mois de mars 2020;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assurer une transition optimale des responsabilités dévolues à la Direction générale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve la nomination de M. Marco Pilon, trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie, au poste de directeur général adjoint et trésorier, et ce, à compter du 2 décembre 2019;

QUE le maire ainsi que le greffier et directeur du Service du greffe et des affaires juridiques soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée indéterminée à intervenir entre la Ville et M. Pilon et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M. Pilon;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-710 Service des eaux / Embauche / Technicienne-inspectrice – Eaux

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 26 juillet 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Sophie Dauphinais au poste régulier à temps complet de technicienne-inspectrice – Eaux, et ce, à compter du 26 août 2019, au salaire prévu à l'annexe C (classe 10 – échelon 1) de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Dauphinais aura une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Dauphinais;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-711 Service de sécurité incendie / Embauche / Brigadier scolaire

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 22 juillet 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Maurice D'Amour au poste régulier à temps partiel de brigadier scolaire, et ce, à compter du 29 août 2019, au salaire prévu à l'annexe C - classe 2 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE la période durant laquelle M. D'Amour a occupé temporairement le poste de brigadier scolaire soit considérée dans le calcul de la période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. D'Amour;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-712 Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier-opérateur-concierge

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 18 juillet 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville attribue le poste régulier à temps complet de journalier-opérateur-concierge au sein de l'unité – Aréna, plateaux sportifs et aires de jeux du Service des travaux publics à M. Christian Meunier, journalier régulier saisonnier, et ce, à compter du 13 août 2019, au salaire prévu à l'annexe C - classe 7 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Meunier devra compléter une période de familiarisation de trois mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Christian Meunier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-08-713 Service des loisirs et de la culture / Ajout d'un poste /
Secrétaire-réceptionniste**

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein du Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'ajouter un poste de secrétaire-réceptionniste à la structure organisationnelle du Service des loisirs et de la culture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville ajoute à l'organigramme officiel du Service des loisirs et de la culture un poste de secrétaire-réceptionniste, et ce, en date de la présente;

ET QUE ledit poste relève du directeur du Service des loisirs et de la culture.

« ADOPTÉE »

19-08-714 Ratification / Octroi de contrat / Téléphonie analogique / Bell Canada

CONSIDÉRANT que la Ville doit conclure un nouveau contrat pour les lignes téléphoniques en mode analogique;

CONSIDÉRANT l'offre de Bell Canada pour le maintien de 58 lignes de téléphonie analogique;

CONSIDÉRANT que les tarifs proposés par Bell Canada sont approuvés par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes;

CONSIDÉRANT que le paragraphe 1 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes soustrait les contrats comportant des prix approuvés par un organisme gouvernemental à l'obligation de procéder par appels d'offres;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le contrat de trois ans signé le 30 juillet 2019 par le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique avec Bell Canada pour la fourniture de service de téléphonie analogique de 58 lignes au montant mensuel de 24,41 \$, taxes applicables non comprises, par ligne;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-715 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Championnat québécois ouvert et Championnat provincial / Aide financière

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'Alexandre-Anthony Ndita et Sophie Sauvageau sont des athlètes d'âge mineur membres du Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'Alexandre-Anthony Ndita a participé au Championnat provincial par catégorie d'âges les 16 et 17 mars 2019 à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que Sophie Sauvageau a participé au Championnat québécois ouvert les 6 et 7 avril 2019 à Québec;

CONSIDÉRANT que l'organisme a déposé au Service des loisirs et de la culture des preuves de participation des athlètes et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs à titre d'aide financière pour Alexandre-Anthony Ndita et Sophie Sauvageau dans le cadre de leur participation aux compétitions ci-haut mentionnées;

QUE la preuve du versement aux participantes soit transmise au Service des loisirs et de la culture;

QUE la Ville fasse également parvenir une copie du chèque et de la résolution aux participants;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-716 Dépôt du rapport de l'année 2018 / Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie, de transmettre au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

CONSIDÉRANT l'obligation de chacune des municipalités de fournir le rapport 2018 relatif au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que nous sommes actuellement dans la 9^e année du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, qui est entré en vigueur le 1^{er} juin 2010, et en processus de renouvellement pour la 2^e version qui est prévue pour janvier 2020 avec de nouveaux paramètres;

CONSIDÉRANT que les statistiques actuelles pour l'atteinte de la force de frappe pour 2018 se sont améliorées et sont compilées selon les paramètres de la 2^e version du schéma qui sont plus représentatifs de la réalité et objectifs comparables avec d'autres schémas;

CONSIDÉRANT que cette version est plus d'actualité et a nécessité des investissements importants de la part de la Ville de Vaudreuil-Dorion avec une restructuration majeure actuellement en implantation pour 2018, 2019 et 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le rapport annuel 2018 relatif au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion, incluant la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac et la Ville de L'Île-Cadieux, desservies par l'entente;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel 2018 à la Municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

« ADOPTÉE »

19-08-717 Modification / Entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services / Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'entente débutant le 1^{er} janvier 2019 avec le Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'article 7 – contribution financière VSSL de ladite entente en réduisant les frais d'administration prévus de 15 % à 5 %, le tout afin de respecter l'équité entre les villes bénéficiaires de la fourniture de services en sécurité incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'entente soit modifiée en remplaçant à l'article 7 – contribution financière de VSSL les frais d'administration de 15 % par des frais d'administration de 5 %;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-08-718 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-19-19 / Services professionnels / Travaux électriques pour la conversion de l'éclairage des terrains de soccer (parc de Dorion-Gardens et parc de Quinchien)

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de services professionnels relié au projet « Travaux électriques pour la conversion de l'éclairage des terrains de soccer (parc de Dorion-Gardens et parc de Quinchien) - appel d'offres n° 401-110-19-19 » totalisant un montant de 13 529,61 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-719 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-44 / Réparation et restauration de bornes d'incendie

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la réparation et la restauration de bornes d'incendie, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 24 juillet 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-44;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence BF-Tech inc., 888-E, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Saint-Lazare (Québec), J7T 2B5, pour la réparation et la restauration de bornes d'incendie , et ce, pour un montant de 31 423,90 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-44;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à ces travaux et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-720 Contrat de service / Entretien de la centrale thermique Éco Chill de l'aréna / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que l'entreprise Cimco est le fabricant des appareils de réfrigération de l'aréna;

CONSIDÉRANT que Cimco possède le brevet sur le système de réfrigération;

CONSIDÉRANT que le paragraphe 9 du 1^{er} alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes permet d'adjuger un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le document contractuel d'entretien préventif pour une période d'une année, soit du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020, et ce, pour un montant de 16 073,51 \$, incluant les taxes applicables;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au document contractuel;

QUE le chef de division – Entretien des espaces verts et aires récréatives ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à des travaux complémentaires pour l'entretien et la réparation de la centrale thermique Éco Chill à l'aréna selon les termes et modalités inclus au document contractuel;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-721 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1779.01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et des travaux connexes à l'usine de filtration / Règlement n° 1779

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et de la surveillance dans le cadre des travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et des travaux connexes à l'usine de filtration, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 6 août 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-R1779.01;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 8 août 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, en l'occurrence GBI Experts-Conseils inc., 13200, boulevard Métropolitain Est, Montréal (Québec), H1A 5K8, pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et de la surveillance dans le cadre des travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et des travaux connexes à l'usine de filtration, et ce, pour un montant de 148 375,24 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-R1779.01;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à ces services et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-08-722 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.08 /
Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable en
arrière lot de la rue Larivée à l'avenue Saint-Charles / Règlement n° 1752**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 2 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux d'aménagement d'une voie cyclable en arrière lot de la rue Larivée à l'avenue Saint-Charles - appel d'offres n° 401-110-18-R1752.08 » totalisant un montant de 2 056 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-08-723 Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 22 (3°) de la LQE /
Développement industriel multilocatif Harwood-Valois / Phases 1 et 2 /
Lots 4 768 860 et 4 768 861 / Broccolini Construction inc.**

CONSIDÉRANT le projet de développement industriel multilocatif Harwood-Valois (phases 1 et 2) sur les lots 4 768 860 et 4 768 861;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de non-objection a déjà été émis par la Ville le 26 octobre 2017 pour la phase 2 de ce développement;

CONSIDÉRANT la modification projetée de l'équipement de traitement qualitatif des eaux de type séparateur hydrodynamique installé dans le cadre de la phase 1 en 2012 par un système de filtration Jellyfish®;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin de permettre au greffier de confirmer que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu des articles 22 (3°) et 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MELCC la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation;

QU'il soit entendu que l'entretien du système de filtration Jellyfish ® demeure à la charge du propriétaire et qu'un rapport d'entretien soit fourni annuellement à la Ville.

« ADOPTÉE »

19-08-724 Financement / Travaux de stabilisation de berges de la rivière Quinchien / Secteur de la place Charlemagne

CONSIDÉRANT qu'il était initialement prévu que les travaux de stabilisation des berges de la rivière Quinchien dans le secteur de la place Charlemagne soient financés par le Règlement d'emprunt n° 1770 adopté à la séance du 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT la correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans laquelle la Ville a été informée que les travaux prévus au Règlement n° 1770 doivent s'effectuer sur des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT que les travaux précités sont prévus sur des terrains privés;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont évalués à environ 150 000 \$ par le consultant Axio Environnement;

CONSIDÉRANT que les frais afférents reliés à ce projet sont évalués à 56 000 \$ (étude géotechnique, services professionnels pour la préparation des plans et devis et surveillance, laboratoire, arpentage, etc.);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient autorisée une dépense de 211 000 \$, excluant les taxes applicables, pour les travaux de stabilisation des berges de la rivière Quinchien dans le secteur de la place Charlemagne, incluant les frais afférents;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires (temps et matériel);

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à ces travaux;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-725 Ordre de changement n° 13 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1730.05 / Entrepreneur général / Travaux d'approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie / Règlement n° 1730

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 13 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux d'approvisionnement en eau potable secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie - appel d'offres n° 401-110-18-R1730.05 » totalisant un montant de 5 805,99 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-726 Ordres de changement n^{os} 8 à 12 / Appel d'offres n^o 401-110-18-R1691/1754/1742/.01 / Entrepreneur général / Prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2 / Règlements n^{os} 1691, 1754 et 1763

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 8 à 12 de l'entrepreneur général reliés au projet « Prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2 - appel d'offres n^o 401-110-18-R1691/1754/1742/.01 » totalisant un montant de 11 080,55 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-727 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 9 juillet 2019

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 9 juillet 2019.

« ADOPTÉE »

19-08-728 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 9 juillet 2019

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 9 juillet 2019 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n ^o 19-07-99	456, avenue Saint-Charles / Construction commerciale / Lot 1 675 382 / Zone C2-322
CCU n ^o 19-07-103	176 et 178, boulevard Harwood / Réfection de la façade / Lot 1 545 849 / Zone C2-708
CCU n ^o 19-07-104	522, chemin de l'Anse / Construction d'un garage détaché / Lot 4 158 168 / Zone A-821
CCU n ^o 19-07-109	51, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 112 / Enseigne au mur et enseigne sur poteau communautaire / Lot 5 397 383 / Zone C3-307
CCU n ^o 19-07-110	246, avenue Saint-Charles / Enseigne au mur / Lot 1 546 258 / Zone C2-526
CCU n ^o 19-07-114	2461, rue Henry-Ford / Enseignes aux murs, enseigne sur poteau et enseigne sur la marquise / Lot 4 663 931 / Zone I2-644
CCU n ^o 19-07-116	249, boulevard Harwood / Enseigne au mur / Lot 5 115 713 / Zone C2-758
CCU n ^o 19-07-117	48, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 100 / Deux enseignes aux murs / Lot 2 437 689 / Zone C3-301

CCU n° 19-07-118	65, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Enseigne au mur / Lot 6 194 945 / Zone C3-307
CCU n° 19-07-119	3323, boulevard de la Gare / Trois enseignes sur un poteau communautaire / Lot 4 377 938 / Zone C3-302
CCU n° 19-07-120	468, avenue Saint-Charles / Enseigne au mur / Lot 1 675 607 / Zone C2-322
CCU n° 19-07-121	470, avenue Saint-Charles / Enseigne au mur et enseigne sur poteau communautaire / Lot 1 675 614 / Zone C2-322

« ADOPTÉE »

19-08-729 Dérogation mineure / 456, avenue Saint-Charles / Hauteur du bâtiment / Lot 1 675 382 / Zone C2-322 / CCU n° 19-07-100

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 456, avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-07-100 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 26 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 456, avenue Saint-Charles, afin d'autoriser la présence d'un bâtiment principal possédant une hauteur maximale de 10,9 mètres en dérogation à l'article 1.7.8.2.2, 3^e alinéa du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit une hauteur maximale de 9 mètres pour un bâtiment de deux étages.

« ADOPTÉE »

19-08-730 PIIA / 456, avenue Saint-Charles / Trois enseignes au mur et enseigne sur socle / Lot 1 675 382 / Zone C2-322 / CCU n° 19-07-101

CONSIDÉRANT la recommandation CCU n° 19-07-101 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT l'insuffisance d'information à l'égard des deux enseignes au mur situé du côté de l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées, à l'égard de l'immeuble sis au 456, avenue Saint-Charles, l'enseigne sur socle et l'enseigne située sur le mur face à la rue Sainte-Madeleine, le tout conformément au document intitulé : « Enseigne monument », préparé par la compagnie Enseignes Latreille PIXEL;

QUE soient toutefois refusées les deux enseignes au mur situé du côté de l'avenue Saint-Charles afin qu'une autre demande soit déposée en y incluant le choix des matériaux et des couleurs retenu.

« ADOPTÉE »

19-08-731 Cases de stationnement / 456, avenue Saint-Charles / Exemption et compensation / Lot 1 675 382 / Zone C2-322 / CCU n° 19-07-102

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-07-102 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée, à l'égard de l'immeuble sis au 456, avenue Saint-Charles, une demande d'exemption de l'obligation de fournir deux cases de stationnement, et ce, conditionnellement au paiement de la somme de 1 000 \$ par case tel que le prévoit l'article 2.2.16.1.1.4 a) du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

19-08-732 Dérogation mineure / 522, chemin de l'Anse / Marge latérale du garage détaché / Lot 4 158 168 / Zone A-821 / CCU n° 19-07-105

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 522, chemin de l'Anse;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-07-105 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 26 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 522, chemin de l'Anse, afin d'autoriser que le garage privé détaché soit situé à 0,75 mètre de la limite latérale en dérogation à l'article 2.2.10.6.4 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige qu'il soit situé au-delà de la marge latérale prescrite à la grille des usages et normes pour le bâtiment principal qui est de 5 mètres.

« ADOPTÉE »

19-08-733 PIIA / Parc d'affaires Joseph-Carrier / Parc d'affaires Joseph-Carrier / Projet « Parc d'affaires Quarante/30 » / Modification au plan d'ensemble / Lots 5 560 692, 5 560 693 et 5 560 695 (montée Cadieux) et lots 5 560 696 et 5 785 914 (rue F.-X.-Tessier) / Zones I1-118 et I2-128 / CCU n° 19-07-106

CONSIDÉRANT la recommandation 19-07-106 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la demande de modification au plan d'ensemble, tel que montré au document préparé par la firme Zinno Zappitelli Architectes, projet n° 19-026, feuillets A-1 à A-4, incluant le bâtiment B, en date du 31 mai 2019, et ce, à la condition que le mur donnant sur la montée Cadieux soit traité comme une façade;

QUE soit acceptée le plan d'aménagement paysager préparé par la compagnie Dubuc Architectes Paysagistes le 25 février 2015, révisé le 17 décembre 2018, et ce, à la condition de faire une plantation plus dense dans la cour avant du bâtiment B, en front de la rue F.-X.-Tessier.

« ADOPTÉE »

19-08-734 PIIA / 325, rue Marie-Curie / Clôture en cour avant / Lot 1 674 042 / Zone I2-128 / CCU n° 19-07-107

CONSIDÉRANT la recommandation 19-07-107 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 325, rue Marie-Curie, le projet d'installation d'une clôture en cour avant, le tout conformément aux plans déposés par la firme d'architecture Cimaise, en mai 2019, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- poursuivre la clôture dans la partie au coin sud du terrain;
- planter des végétaux à l'avant de la clôture afin de la dissimuler de la rue;
- faire une plantation en continu dans la portion qui devra être fermée;

QUE la relocalisation des plates-formes soit traitée ultérieurement avec la demande pour l'agrandissement du bâtiment.

« ADOPTÉE »

19-08-735 Dérogation mineure / 325, rue Marie-Curie / Hauteur de la clôture en marge avant / Lot 1 674 042 / Zone I2-128 / CCU n° 19-07-108

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 325, rue Marie-Curie;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-07-108 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 26 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 325, rue Marie-Curie, afin d'autoriser l'installation d'une clôture en filet d'une hauteur de 3,65 mètres en dérogation à l'article 2.2.18.2.2.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.

« ADOPTÉE »

19-08-736 Dérogation mineure / 1550 et 1650, rue Émile-Bouchard / Localisation des enseignes aux murs / Lots 6 232 150 et 6 232 151 / Zone H5-1007 (Plan A) / CCU n° 19-07-111

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1550 et 1650, rue Émile-Bouchard afin d'autoriser que les enseignes fixées aux murs soient localisées au-dessus du niveau du toit en dérogation à l'article 2.2.20.7.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui l'interdit;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-07-111 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 26 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1550 et 1650, rue Émile-Bouchard.

« ADOPTÉE »

19-08-737 PIIA / 1550 et 1650, rue Émile-Bouchard / Deux enseignes aux murs / Lots 6 232 150 et 6 232 151 / Zone H5-1007 (Plan A) / CCU n° 19-07-112

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-07-112 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-736 refusant la demande de dérogation mineure afin d'autoriser que les enseignes fixées aux murs soient localisées au-dessus du niveau du toit en dérogation à l'article 2.2.20.7.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui l'interdit;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 1550 et 1650, rue Émile-Bouchard, le projet d'installation de deux enseignes aux murs, tel que présenté aux plans A-190506-A1 et A-190605-B1, préparés par la compagnie Enseigne Landreville, en date du 6 mai 2019.

« ADOPTÉE »

19-08-738 PIIA / 110, rue Joseph-Carrier et 950, avenue Saint-Charles / Agrandissement du bâtiment et réfection des façades / Lots 1 675 186 et 1 675 187 / CCU n° 19-07-113

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-07-113 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que le projet respecte plusieurs critères du Règlement sur les PIIA n° 1277 pour ce qui est de l'architecture, sauf en ce qui a trait aux éléments suivants :

- la présence de la marquise en façade qui ne s'harmonise pas avec le reste du bâtiment;
- l'impact visuel des stationnements qui sont existants n'est pas minimisé;
- l'ajout d'une aire de service au volant qui devient en conflit avec la circulation dans l'aire de stationnement;
- le nombre de matériaux utilisés;
- l'espace entre les deux propriétés n'est pas gazonné et il n'y a rien sur les plans qui précise qu'il y aura des aménagements projetés;
- le conflit potentiel des camions de livraison d'essence, de par la localisation des réservoirs situés en partie dans l'allée d'accès;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 110, rue Joseph-Carrier et 950, avenue Saint-Charles, le projet d'agrandissement du bâtiment, de la réfection des façades et de la station-service, tel que présenté aux plans intitulés : « Centre commercial Joseph-Carrier », préparés par la firme Lussier Architecte, en date du 6 avril 2019.

« ADOPTÉE »

19-08-739 Dérogation mineure / 5, rue Sainte-Angélique / Largeur d'accès au stationnement / Lot 1 675 421 / Zone H2-252 / CCU n° 19-07-115

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 5, rue Sainte-Angélique;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-07-115 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 26 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 5, rue Sainte-Angélique, afin d'autoriser une largeur d'accès au stationnement de 3,70 mètres en dérogation à l'article 2.2.16.2.1.3 du Règlement de zonage n°1275 qui exige 5 mètres.

« ADOPTÉE »

19-08-740 PIIA / 607, rue Chicoine / Enseignes aux murs, enseigne sur poteau et enseigne sur poteau communautaire / Lot 4 722 448 / Zone H5-755 / CCU n° 19-07-122

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-07-122 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que le bâtiment fait face à la rue Chicoine et dos au boulevard Harwood et que deux enseignes par rue seront installées (une sur poteau et une au mur);

CONSIDÉRANT que trois boîtiers sont existants et qu'une seule enseigne au mur sera ajoutée (côté de la rue Chicoine);

CONSIDÉRANT que le projet respecte le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT le fait que les enseignes ne s'harmonisent pas avec les éléments architecturaux retrouvés et les autres enseignes, et que le bâtiment se retrouve dans le PPU Harwood;

CONSIDÉRANT qu'il est considéré que ces enseignes contiennent trop d'information, qu'elles n'ont aucun style qui permet de créer un attrait pour le commerce et le secteur, à la différence de l'école de Kung Fu, et que le message qu'elles contiennent porte à confusion;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 607, rue Chicoine, le projet de remplacement des plexiglas de deux enseignes sur poteaux, d'une enseigne au mur et l'installation d'une nouvelle enseigne au mur, tel que présenté aux plans préparés par la compagnie DIL Sign, en date du 12 juin 2019.

« ADOPTÉE »

19-08-741 Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 111, rue Joseph-Carrier / Concessionnaire d'automobiles usagées avec entreposage et étalage extérieur / Lot 5 960 387 / Zone C3-127 / CCU n° 19-06-75

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 111, rue Joseph-Carrier;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de conversion de l'immeuble pour l'implantation d'un concessionnaire d'automobiles usagées exclusivement;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 1740;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-06-75 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 2 juillet 2019 par la résolution 19-07-639;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 12 août 2019 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le second projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre l'exploitation d'un concessionnaire d'automobiles usagées exclusivement à titre d'usage principal sur la propriété sise au 111, rue Joseph-Carrier, le tout tel que décrit au document argumentaire produit par le demandeur, et ce, aux conditions suivantes :

- le retrait de la tour de démonstration;
- le remplacement du revêtement métallique existant sur l'ensemble des murs du bâtiment principal par des panneaux composés en aluminium, identique à celui proposé sur le mur avant de couleur gris argent;

- la condamnation de l'entrée charretière située au nord-est de la propriété, au profit de l'aménagement d'une bande verte avec arbres. À cet effet, il serait possible d'élargir l'entrée charretière située au nord-ouest de la propriété à un maximum de 9 mètres, afin de faciliter les manœuvres des divers véhicules;
- l'interdiction de stationnement des camions de livraison sur rue;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

19-08-742 Autorisation / Transmission d'une demande de permission de voirie dans l'emprise du MTQ / Boulevard Harwood

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement et de plantation visant une requalification paysagère du boulevard Harwood, et ce, principalement au niveau des entrées est et ouest de la Ville;

CONSIDÉRANT que ces interventions constituent une étape importante dans le cadre du projet de revitalisation du secteur pour lequel la Ville a adopté un *Programme particulier d'urbanisme (PPU)* à l'été 2017;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du PPU est de créer des entrées de ville significatives et d'intégrer des espaces verts et des plantations de qualité dans le secteur;

CONSIDÉRANT que la Ville doit soumettre une demande de permission de voirie au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour réaliser des travaux d'aménagement paysager dans une partie de l'emprise du boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin d'autoriser les représentants du Service du développement et de l'aménagement du territoire (SDAT) de la Ville à transmettre une demande de permission de voirie au MTQ;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée les représentants du SDAT à transmettre une demande de permission de voirie au MTQ et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la Ville s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie qui sera émise par le MTQ.

« ADOPTÉE »

19-08-743 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 456, avenue Saint-Charles / Lot 1 675 382

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage n° 1275 prévoit aux articles 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie argent, lorsque l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction n° 2019-00678 d'un bâtiment commercial sur le lot 1 675 382;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut la construction de bâtiment principal sur un terrain;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 1 675 382 est de 1 584 mètres carrés et que 10 % de la superficie de ce terrain équivaut à 158,4 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que la valeur du lot 1 675 382 en 2019, lors de la demande du permis, est de 356 400 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève au montant de 35 640 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle du terrain multiplié par le facteur comparatif de 1.00;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 35 640 \$ et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-08-744 CPTAQ / Demande d'autorisation / 2861, montée d'Alstonvale / Utilisation à d'autres fins qu'agricole – Remblai du terrain / Lots 1 830 145 et 1 830 146 / Zone A-915

CONSIDÉRANT que la terre visée par la présente demande est composée des lots 1 830 145 et 1 830 146 (20 ha) situés en zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT que travaux de remblai d'une partie de la terre ont déjà été autorisés par le permis n° 2016-21354 à l'ancien propriétaire. Les travaux consistaient alors à remblayer 30 cm sur une superficie de 1,03 ha. Le requérant de la présente demande, propriétaire depuis octobre 2016 a continué les travaux, et ce, sans autorisation;

CONSIDÉRANT qu'en 2016, un avis d'infraction a été envoyé pour non-respect du permis, car les travaux de remblai étaient d'environ 2,5 m d'épaisseur. Des avis d'infraction ont aussi été envoyés en 2017 et 2018 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour utilisation autre qu'agricole sans autorisation (événements de courses à obstacles) et mention de faire leur demande de remblai;

CONSIDÉRANT que le requérant présente aujourd'hui une demande d'autorisation pour remblai afin de pouvoir corriger une dépression existante et ainsi faciliter une remise en culture (foin) sur sa terre;

CONSIDÉRANT que les travaux consistent à étendre les tas de terre existant et d'apporter des matériaux supplémentaires totalisant une quantité approximative de 8 000 m³ provenant d'un site du ministère des Transports, le tout, afin de remplir un trou ayant une superficie de 0,8 ha;

CONSIDÉRANT qu'un rapport préparé par un agronome recommandant le projet a été déposé par le requérant, de même qu'une caractérisation de sol mentionnant que les matériaux de remblai ne sont pas contaminés;

CONSIDÉRANT que l'emplacement retenu pour le remblai est de façon à diminuer au maximum les impacts sur les activités agricoles, en considérant les caractéristiques physiques du site et qu'au contraire cette opération permettra une remise en culture;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, pour assurer le nivellement du terrain, de présenter une demande d'autorisation pour le remblai d'une partie du lot 1 830 145 à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que le projet présenté est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT que le secteur visé est principalement défriché;

CONSIDÉRANT que les possibilités d'utilisation des parties des lots visées à des fins d'agriculture ne seront pas compromises;

CONSIDÉRANT que le projet visé n'entraîne aucune conséquence négative sur l'utilisation, le développement et les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun impact pour les établissements de production animale, car il n'y a pas de distances séparatrices applicables;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun impact sur l'homogénéité du site qui pourra être remis en culture;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune contrainte négative sur la préservation des ressources eau et sol puisque le rapport de l'agronome précise que les matériaux de remblai ne sont pas contaminés;

CONSIDÉRANT que le projet n'a pas d'impact défavorable sur le développement et les conditions socioéconomiques de la région ainsi que sur la viabilité de la collectivité;

CONSIDÉRANT qu'aucun site à l'extérieur de la zone agricole permanente ne peut répondre aux besoins ponctuels du projet;

CONSIDÉRANT qu'un refus de la CPTAQ de permettre le remblai du terrain compromettrait la mise en culture de ce lot;

CONSIDÉRANT toutefois que les propriétaires ne sont pas des agriculteurs;

CONSIDÉRANT la problématique des déversements illégaux de matériaux contaminés actuellement vécue par plusieurs municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet présenté implique le passage de plus de 800 camions;

CONSIDÉRANT que le volume de circulation de véhicules lourds dans le secteur est susceptible d'affecter par le bruit, la poussière et les vibrations, la qualité de vie des personnes résidant dans le secteur, ainsi que l'état du réseau routier;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la CPTAQ soit informée de l'opposition de la Ville au projet de remblaiement des lots 1 830 145 et 1 830 146;

QUE demande soit faite à la CPTAQ de refuser la demande.

« ADOPTÉE »

19-08-745 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-33 / Services professionnels / Plans et devis / Réaménagement du parc Lorne-Worsley

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis dans le cadre du réaménagement du parc Lorne-Worsley, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 12 juillet 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que la demande de prix a été réalisée en prenant en considération les interventions identifiées au plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville, de même qu'en considération d'interventions supplémentaires demandées par la division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT que trois des six firmes d'architecture de paysage qui ont reçu la demande de prix n'ont pas soumissionné;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-19-33;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui précise la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix pour les services professionnels d'architecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Version Paysage inc., situé au 5315, boulevard Saint-Laurent, suite 108, Montréal (Québec), H2T 1S5, pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis dans le cadre du réaménagement du parc Lorne-Worsley, et ce, pour un montant totalisant 32 940,30 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document de demande de prix n° 401-110-19-33;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit pris à même le fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction des prix inscrits au bordereau de prix de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et la conseillère – Mise en valeur du territoire ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à ces services professionnels et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-746 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-39 / Services professionnels / Plans et devis / Réaménagement du parc de Quinchien

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis dans le cadre du réaménagement du parc de Quinchien, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 12 juillet 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que la demande de prix a été réalisée en prenant en considération les interventions identifiées au plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville, de même qu'en considération d'interventions supplémentaires demandées par la division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT que trois des six firmes d'architecture de paysage qui ont reçu la demande de prix n'ont pas soumissionné;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-19-39;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui précise la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix pour les services professionnels d'architecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Version Paysage inc., situé au 5315, boulevard Saint-Laurent, suite 108, Montréal (Québec), H2T 1S5, pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis dans le cadre du réaménagement du parc de Quinchien, et ce, pour un montant totalisant 26 570,50 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document de demande de prix n° 401-110-19-39;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit pris à même le fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction des prix inscrits au bordereau de prix de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et la conseillère – Mise en valeur du territoire ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à ces services professionnels et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-747 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-40 / Services professionnels / Plans et devis / Aménagement du parc Pierre Mercure

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis dans le cadre de l'aménagement du parc Pierre-Mercure, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 12 juillet 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que la demande de prix a été réalisée en prenant en considération les interventions identifiées au plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville, de même qu'en considération d'interventions supplémentaires demandées par la division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT que trois des six firmes d'architecture de paysage qui ont reçu la demande de prix n'ont pas soumissionné;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-19-40;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui précise la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix pour les services professionnels d'architecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Ici et Là Coop d'aménagement, situé au 4655, avenue de Lorimier, Montréal (Québec), H2H 2B4, pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis dans le cadre de l'aménagement du parc Pierre-Mercure, et ce, pour un montant totalisant 58 665,99 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document de demande de prix n° 401-110-19-40;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit pris à même le fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction des prix inscrits au bordereau de prix de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et la conseillère – Mise en valeur du territoire ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à ces services professionnels et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-08-748 Adoption / Règlement n° 1694-27 / Stationnement (RMH 330) / Prolongation de l'interdiction de stationnement / Rue Jean-Béliveau

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1694-27 a été déposé à une séance tenue le 2 juillet 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-27 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin de prolonger l'interdiction de stationnement sur la rue Jean-Béliveau ».

« ADOPTÉE »

19-08-749 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1785 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels – Travaux de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage incluant tous les travaux connexes / Partie de la rue des Nénuphars

Le conseiller M. Paul M. Normand dépose le projet de règlement n° 1785 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels pour les travaux de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage, incluant tous les travaux connexes, sur une partie de la rue des Nénuphars entre la rue des Dahlias et le chemin de fer du Canadien Pacifique en décrétant une dépense et un emprunt de 586 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-08-750 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1780 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de la phase 1 de l'élargissement à quatre voies d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes incluant tous les travaux connexes

Le conseiller M. Paul Dumoulin dépose le projet de règlement n° 1780 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels pour les travaux de la phase 1 de l'élargissement à quatre voies d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes, incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 6 005 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-08-751 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1728-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Partie de l'avenue André-Chartrand

Le conseiller M. Paul Dumoulin dépose le projet de règlement n° 1728-01 modifiant le Règlement n° 1728 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour montant additionnel de 780 000 \$ et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-08-752 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-28 / Stationnement / Interdictions de stationnement / Rues des Merisiers, du Bicentenaire et Phil-Goyette

La conseillère M^{me} Josée Clément dépose le projet de règlement n° 1694-28 modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues des Merisiers, du Bicentenaire et Phil-Goyette et une interdiction d'arrêt de véhicules dans la zone de débarcadère scolaire de la rue Phil-Goyette et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-08-753 Avis de motion / Règlement n° 1275-280 / Zonage / Prohibition des usages permis de la classe d'usage « Commerce de transport C4 », soit l'usage entreposage (47) / Zone I1-643

La conseillère M^{me} Josée Clément donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de prohiber, dans la zone I1-643, les usages permis de la classe d'usage « Commerce de transport C4 », soit l'usage entreposage (47).

19-08-754 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 1^{er} août 2019.

« ADOPTÉE »

19-08-755 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

19-08-756 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-08-757 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 21 h 10 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

François Séguin, maire suppléant

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier